

Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

Dérogation pour le personnel au sol du secteur de la navigation aérienne (Art. 17a, 20, 24 et 28 LTr, art. 34, 37 et 38 OLT1, art. 12 OLT2)

– 04-3797 / 109077

Swissport Genève SA, 1215 Genève

Personnel au sol du secteur de la navigation aérienne (art. 47, al. 3, OLT 2)

horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques

200 A

01.04.2004–01.04.2007 (Renouvellement)

Dérogation basée sur l'art. 28 LTr

(A = adultes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Effingerstrasse 31, 3003 Berne, (téléphone 031 322 29 45/29 50).

Permis concernant la durée du travail octroyés

Permis de travail de nuit (Art. 17 LTr)

- 03-3422 / 100103
Cafag SA, 1700 Fribourg
production
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
23 A
03.11.2003–06.11.2004 (Nouveau permis)
- 03-3428 / 109266
Media Online SA, 1204 Genève
Help Desk
besoins spéciaux de consommation
1 A
03.11.2003–06.11.2004 (Nouveau permis)
- 03-3537 / 101657
VV S.A., 2800 Delémont
fonderie d'or et étampage
besoin urgent
42 A
02.02.2004–03.02.2007 (Renouvellement/modification)
- 03-3538 / 109436
DePuy Spine Sàrl, 2400 Le Locle
ateliers mécaniques
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
15 A
10.11.2003–13.11.2004 (Nouveau permis)
- 03-3539 / 102109
Lutz Industria SA, 2800 Delémont
secteur de trempage et secteur plastique
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
4 A
16.02.2004–17.02.2007 (Nouveau permis)
- 03-3736 / 102103
Prodega AG, 1023 Crissier
Produits frais départements
besoins spéciaux de consommation
6 A
01.01.2004–01.01.2007 (Modification)

Permis de travail de nuit (sans alternance) (Art. 17 LTr)

- 03-3410 / 100740
Ultra-Précision SA, 1870 Monthey
décolletage et reprise
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
3 A
13.05.2002–31.12.2004 (Renouvellement/modification)
Dérogation basée sur l'art. 28 LTr

Permis de travail de nuit et du dimanche (Travail en piquet) (Art. 14 et 15 OLT 1)

- 03-3495 / 102113
Hewlett-Packard (Suisse) Sàrl, 1217 Meyrin
assistance informatique dans le cadre de contrats d'infogérance (clients du génie
génétique et industrie) sur VD, VS, NE, et GE
besoins spéciaux de consommation
3 A
16.11.2003–12.02.2005 (Modification)

Permis de travail de nuit et du dimanche (Art. 17 et 19 LTr)

- 03-3460 / 109419
Scholl-Metal SA, 1219 Le Lignon
interventions en construction métallique sur les autoroutes RN1 et de contournement de Genève
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
3 A
03.11.2003–06.11.2004 (Nouveau permis)

Permis de travail du dimanche et de jours fériés (Art. 19 et 20a LTr)

- 03-3412 / 100740
Ultra-Précision SA, 1870 Monthey
décolletage et reprise
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
5 A
12.05.2002–31.12.2004 (Renouvellement/modification)
- 03-3544 / 101017
Oerlikon Batteries Industrielles SA Boudry, 2017 Boudry
atelier de fabrication de l'oxyde de plomb
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
1 A
11.01.2004–13.01.2007 (Renouvellement)

(A = adultes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Conformément à l'art. 55 LTr et aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant la commission de recours du Département fédéral de l'économie, 3202 Frauenkappelen, par recours administratif, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, les permis et leur justificatif, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Effingerstrasse 31, 3003 Berne, (téléphone 031 322 29 45/29 50).

20 janvier 2004

Secrétariat d'Etat à l'économie:

Direction du travail